



## LA CHARMAIE RÉSIDENCE

### Réservations de la salle multi-activités

Ci-dessous les dates prévues en 2021-22. Cette liste n'est pas exhaustive sachant que d'autres animations peuvent encore être proposées tout comme l'annulation de certaines. Les réservations effectuées auprès de la commune par des tiers ne sont pas des activités de l'EMS.

26 novembre 2021	Commune - Pompiers	18h00-22h00
28 novembre 2021	Commune - Paroisse	Salle occupée
4-5 décembre 2021	Commune –	Salle occupée
6 décembre 2021	EMS - St-Nicolas	16h00-20h00
28 janvier 2022	Paroisse	Salle occupée
2-3 avril 2022	Chorale de Muraz	Salle occupée
3-4 décembre 2022	Commune – Com. Culturelle	Salle occupée

Pour les fêtes privées sans restauration effectuée par la Charmaie, la clef de la salle est à prendre et à rendre à la réception de l'EMS du lundi au vendredi de 09h30-12h00 14h00-17h00. Le certificat Covid ou un test antigénique avec QR code est obligatoire pour se rendre à la réception de l'EMS.

**Le Conseil fédéral étend l'utilisation du certificat** 08.09.2021

A partir du **13 septembre**, le certificat COVID sera obligatoire aux endroits suivants (dès 16 ans):

**Restauration à l'intérieur**

- Restaurants et bars
- Discothèques et salles de danse

**Culture, sport et loisirs à l'intérieur**

- Musées et bibliothèques
- Lieux de loisirs
- Zoos
- Casinos
- Centres de fitness et établissements sportifs
- Entraînements\*
- Piscines couvertes et parcs aquatiques
- Répétitions de musique et de théâtre\*

**\*Exceptions:** répétitions ou entraînements en groupes fixes (max. 30 personnes), manifestations religieuses ou servant à la formation d'une opinion politique et groupes d'entraide (max. 50 personnes).

**Lieu de travail:** les employeurs peuvent intégrer le certificat dans leur plan de protection à certaines conditions et après consultation du personnel.

**Manifestations à l'intérieur\***

- Représentations théâtrales ou séances de cinéma
- Concerts
- Evénements sportifs
- Evénements privés hors domicile (p. ex. mariages)

**Grandes manifestations à l'extérieur**

- Manifestations de plus de 1000 personnes
- Hautes écoles: la décision de rendre le certificat obligatoire relève des cantons et des hautes écoles.

Cette liste n'est pas exhaustive. Informations détaillées dans l'ordonnance COVID-19 situation particulière.



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra  
Swiss Confederation

Bundesrat  
Conseil fédéral  
Consiglio federale  
Cussegl federal  
Federal Council